

Le Département de la Charente-Maritime a sélectionné 92 séjours pour tous les enfants de 6 à 16 ans ! Et pour permettre à tous de partir, il propose aussi un coup de pouce «Bons Vacances».



Le « Bon Vacances »

Quelles conditions réunir pour en bénéficier ?

- ▶ Les enfants doivent résider en Charente-Maritime et être âgés entre 6 et 16 ans
- ▶ Le quotient familial CAF/VACAF de novembre 2023* ou MSA d'avril 2024** doit être inférieur à 1101 €
- ▶ Le montant du Bon Vacances est calculé en fonction du quotient familial et attribué par enfant selon le barème ci-dessous :

Quotient CAF/VACAF *ou MSA **		Montant du « Bon Vacances »
QF1	0 à 450 €	55 % du tarif réduit (aide VACAF ou MSA) après déduction d'aides éventuelles (comité entreprise, CCAS...)
QF2	451 à 800 €	40 % du tarif réduit (aide VACAF ou MSA) après déduction d'aides éventuelles (comité entreprise, CCAS...)
QF3	801 à 1100 €	25 % du plein tarif (ou réduit aide MSA) après déduction d'aides éventuelles (comité entreprise, CCAS...)

* Quotient CAF/VACAF de novembre 2023, reçu en début d'année par mail ou SMS, ou dans votre espace en ligne.

** Quotient MSA, reçu en avril 2024 par courrier.

Pour les personnes non affiliées CAF ou MSA, ou en cours de changement de situation, merci de nous contacter.

Le montant du Bon Vacances attribué par le Département est versé directement aux organisateurs des séjours à la fin du séjour.

- ▶ Un minimum de 2,50 € par jour et par enfant reste à la charge de la famille.
- ▶ Le prix de séjour pris en compte pour le calcul du Bon Vacances est plafonné à 800 € pour les 6/12 ans et à 850 € pour les 13/16 ans.
- ▶ Les aides sont attribuées pour un nombre de 5 jours minimum et 17 jours maximum par année et pour les séjours organisés en été inscrits dans le catalogue.

Démarches à effectuer :

- ▶ Je choisis un séjour dans le catalogue « Horizon Vacances Jeunesse », je réserve mon séjour et je règle mon acompte auprès de l'organisme.
- ▶ Je prépare la facture de l'organisme choisi où apparaît le versement de mon acompte et l'attestation de droit «Aide aux vacances enfants» VACAF dans votre espace CAF en ligne ou votre attestation CAF de novembre 2023, ou votre attestation «Bon Vacances MSA» d'avril 2024.
- ▶ Je complète la demande de « Bon Vacances » via le formulaire en ligne en se rendant directement sur le téléservice : bonvacances17.fr
- ▶ Je pense à effectuer ma demande au maximum une semaine avant le départ de mon enfant.
- ▶ J'effectue une demande d'aide par séjour et par enfant.
- ▶ Le service est également accessible depuis charente-maritime.fr, en bas de page du site, rubrique : nos autres sites > Vos services en ligne > Catalogue de services.
- ▶ + d'infos au 05 17 83 42 55 et bons.vacances@charente-maritime.fr

LE NUMÉRIQUE PRÈS DE CHEZ VOUS



-  Accompagnement au numérique
-  Accès à du matériel informatique
-  Connexion à internet

Besoin d'aide pour utiliser un ordinateur, naviguer sur Internet, faire des démarches en ligne ou encore garder le lien avec vos proches ?

Le Département de la Charente-Maritime vous accompagne avec un réseau de structures de médiation numérique qualifiées pour répondre à vos besoins et vous former.

Plus d'infos :

 0809 540 017

(prix d'un appel local)
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30